

# D

DOSSIER  
PAYS

N° 43  
NOVEMBRE 2018

**BELGIQUE**

• Bruxelles

CAMPUS  
FRANCE  
[campusfrance.org](http://campusfrance.org)



# SOMMAIRE

## AVANT-PROPOS

3

## INTRODUCTION

5

Informations clés

## L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN BELGIQUE

6

1. Contexte historique : le développement des universités au croisement des clivages linguistiques et politiques
2. L'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)
3. L'enseignement supérieur en Communauté flamande
4. La Communauté germanophone en Belgique

## LA RECHERCHE EN BELGIQUE

11

1. L'organisation de la recherche
2. Le financement de la recherche
3. Les domaines scientifiques privilégiés

## L'INTERNATIONALISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

13

1. La mobilité internationale des étudiants belges
2. La politique d'attractivité de la Belgique

## L'ATTRACTIVITÉ DE LA FRANCE EN BELGIQUE

17

1. La mobilité des étudiants belges vers la France
2. La francophonie et le réseau de coopération culturelle
3. Campus France en Belgique

## LA COOPÉRATION BILATÉRALE UNIVERSITAIRE ET SCIENTIFIQUE

25

1. Le programme Hubert Curien Tournesol
2. Les opérations menées par l'Ambassade

# AVANT-PROPOS



**Claude-France Arnould,**  
Ambassadeur de France  
auprès du Royaume de Belgique

La richesse des coopérations universitaires et de recherche franco-belges est un puissant levier pour notre relation bilatérale. Cette intensité dans nos échanges s'explique bien sûr par notre proximité géographique, mais aussi et surtout par notre histoire commune et une culture très largement partagée.

La Belgique est reconnue pour sa capacité d'innovation dans de nombreux domaines tels que la médecine, l'agronomie ou encore les transports. C'est un choix que fait la Belgique, comme en témoigne l'important investissement en R&D qui est en constante augmentation (2,49% de son PIB en 2016). Le classement publié par *Reuters* en 2018 souligne à cet égard que l'université la plus innovante d'Europe est belge.

La coopération universitaire et scientifique entre nos pays est marquée par la forte mobilité des étudiants, des chercheurs, des enseignants, mais aussi des jeunes actifs, qui permet autant de rencontres et d'expériences communes. La communauté française en Belgique est l'une des plus importantes dans le monde avec près de 300 000 ressortissants, et la Belgique est ainsi le premier pays de destination des étudiants français en mobilité internationale (en 2015, 18 115 étudiants français ont effectué une mobilité vers la Belgique selon les chiffres de l'UNESCO). De son côté, la France a accueilli 4 575 étudiants belges en 2016-17, ce qui en fait leur troisième destination privilégiée.

Je suis convaincue de l'intérêt mutuel que nous avons, Belges et Français, à promouvoir la mobilité de nos jeunes, qu'ils soient apprentis, étudiants, chercheurs ou déjà engagés dans un parcours professionnel. C'est la raison pour laquelle l'Ambassade de France encourage fortement cette mobilité. Le programme Erasmus, dont nous avons

fêté les 30 ans récemment, a montré ses bienfaits sur l'épanouissement personnel et professionnel des jeunes européens et, plus largement, sur la perception d'un destin européen commun.

Notre Service de coopération et d'action culturelle contribue à faire connaître les opportunités qui s'offrent aux Belges dans l'enseignement supérieur français. Le bureau d'information Campus France, ouvert en 2015 au sein de l'Alliance Française Bruxelles-Europe, reçoit les candidats et les accompagne dans leurs projets. Le Salon Campus France rassemble par ailleurs chaque année plus de 50 établissements supérieurs français en coopération avec le Lycée français Jean Monnet de Bruxelles. Cette année, pour la quatrième édition de ce salon, des entreprises y participeront, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie France-Belgique. Des employeurs et d'anciens diplômés présenteront aux jeunes étudiants les opportunités de carrière et les compétences recherchées par les professionnels aujourd'hui. Avec plus de 1 800 entreprises françaises actuellement implantées en Belgique, le lien entre la formation et l'intégration professionnelle est facilité. À cet égard, l'année 2018 verra le lancement de France Alumni, réseau professionnel destiné à fédérer les anciens élèves français, belges et internationaux présents en Belgique.

La mobilité des chercheurs est également soutenue à travers le Partenariat Hubert Curien (PHC) Tournesol, l'un des plus anciens programmes de ce type, lancé par la France en 1985. Le PHC Tournesol permet de soutenir une trentaine de projets par an. Cela donne lieu à des coopérations à la fois denses et durables, comme en témoigne le nombre très important de co-publications ; la France est en effet le 2<sup>e</sup> partenaire de recherche de la Belgique et la Belgique est le 9<sup>e</sup> partenaire de la France.

Nous sommes également convaincus que les rencontres entre institutions doivent être encouragées. En novembre 2017, les premières Rencontres franco-belges des écoles supérieures d'arts et de design ont ainsi eu lieu à Bruxelles et ont rassemblé plus de 50 d'entre elles. Ces rendez-vous bilatéraux sont amenés à se poursuivre en France à l'été 2019.

La visite d'État du Président de la République en Belgique en novembre 2018 met en lumière l'intensité des relations franco-belges dans les domaines universitaires et scientifiques, particulièrement stratégiques, pour l'avenir de la relation franco-belge et au-delà de l'Europe.



# Informations clés<sup>1</sup>

## DONNÉES GÉOGRAPHIQUES

- ▶ Nom officiel : Royaume de Belgique
- ▶ Nature du régime : État fédéral - monarchie constitutionnelle
- ▶ Superficie : 30 528 km<sup>2</sup>
- ▶ Capitale : Bruxelles
- ▶ Villes principales : Anvers, Gand, Charleroi, Liège
- ▶ Langues officielles : néerlandais, français, allemand
- ▶ Langues courantes : néerlandais, français, allemand

## DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

- ▶ Population (2016) : 11 289 900
- ▶ Densité : 369,8 hab/km<sup>2</sup>
- ▶ Croissance démographique : 0,038% en 2013
- ▶ Taux d'alphabétisation : 99%
- ▶ Indice de développement humain : 0,881 (21<sup>e</sup> rang mondial)

## DONNÉES ÉCONOMIQUES

- ▶ Monnaie : euro
- ▶ PIB (2016) : 383,8 Md d'euros
- ▶ PIB par habitant (2016) : 34 000 euros
- ▶ Taux de croissance (2016) : 1,2%
- ▶ Part des principaux secteurs d'activité dans le PIB :  
Agriculture : 0,8%  
Industrie : 22,2%  
Services : 77,1%
- ▶ Population active (2017) : 5 026 242<sup>2</sup>
- ▶ Taux de chômage (2017) : 7,35%<sup>3</sup>  
Part des jeunes hommes (15 à 24 ans) : 20,46%<sup>4</sup>  
Part des jeunes femmes (15 à 24 ans) : 17,20%
- ▶ Exportations françaises vers la Belgique (2017) : 32,1 Mds €
- ▶ Importations françaises de produits belges en France : 34,3 Mds €

## ÉDUCATION ET RECHERCHE

- ▶ Dépenses publiques en éducation (% du PIB en 2014) : 6,6%
- ▶ Dépenses intérieures en recherche et développement (DIRD % du PIB en 2016) : 2,49%
- ▶ Nombre d'étudiants : 508 270<sup>5</sup>
- ▶ Étudiants belges en mobilité internationale : 13 961<sup>6</sup>
- ▶ Étudiants internationaux en Belgique : 61 102<sup>7</sup>



Le parlement fédéral



L'Atomium

1- Sources : [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr), [www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/BE](http://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/BE), Banque mondiale

2- Banque mondiale

3- Données banque mondiale définition OIT

4- Données banque mondiale définition OIT

5- Données UNESCO 2016

6- Données UNESCO 2016

7- Données UNESCO 2016

# INTRODUCTION



Le Royaume de Belgique est une monarchie constitutionnelle et parlementaire. Avec une superficie de 30 528 km<sup>2</sup> et une population de **11,37 millions d'habitants**<sup>8</sup>, le pays est **densément peuplé**. (**376 habitants par km<sup>2</sup>**, contre 123 hab/km<sup>2</sup> pour la France).

Il s'agit d'un État fédéral divisé en **trois régions** (la région flamande, la région wallonne, et la région bilingue de Bruxelles capitale). La Flandre est la plus peuplée avec 6,51 millions d'habitants en 2017 (soit 57,5% de la population totale) ; la Wallonie compte 3,61 millions d'habitants (32% de la population) et Bruxelles-Capitale rassemble 1,19 millions d'habitants (10,5% de la population).

Le Royaume de Belgique comprend **trois communautés linguistiques** : néerlandophone, francophone et germanophone. Enclavée dans la région flamande et majoritairement francophone, la région de Bruxelles-Capitale jouit d'un statut particulier : elle est officiellement bilingue français-néerlandais.

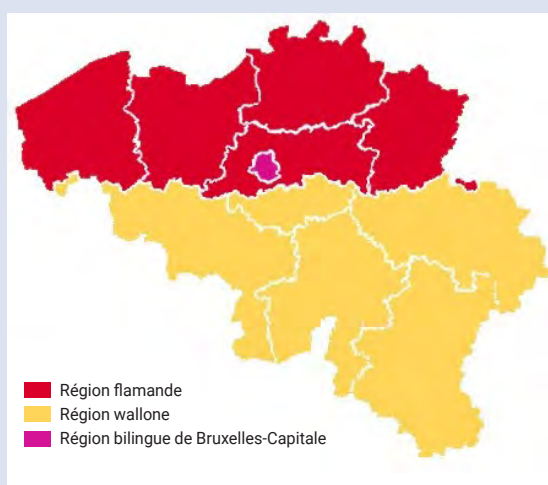
Initialement fondé en 1830 sur un modèle unitaire et centralisé, le Royaume de Belgique a vu ses structures

institutionnelles profondément évoluer à partir du début des années 1960 jusqu'à devenir, en 1993, à la suite des accords de la Saint-Michel, un État fédéral aux structures inédites, comprenant six entités fédérées qui se chevauchent géographiquement :

- Les trois « régions » (Flandre, Wallonie, Bruxelles-Capitale) sont compétentes dans les matières liées à **l'économie et au territoire** : agriculture, politique économique régionale, emploi, pouvoirs locaux, travaux publics, transports régionaux (bus et trams), environnement.
- Les trois « communautés » (flamande, française, germanophone), fondées sur le régime linguistique, sont chargées de **la langue, la culture, l'audiovisuel, l'enseignement et des matières dites « personnalisables »** (aide sociale, santé, formation professionnelle, protection de la jeunesse, tourisme).

L'État fédéral conserve quant à lui principalement **les fonctions régaliennes** (défense, politique étrangère, justice, fiscalité, sécurité publique, politique économique nationale) et reste compétent pour la sécurité sociale et les retraites.

## Les 3 régions du Royaume de Belgique



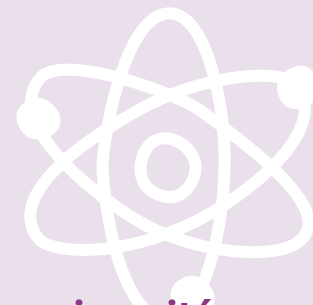
## Les 3 communautés du Royaume de Belgique



Le Parc du Cinquantenaire fut érigé en 1880 par le Roi Léopold II pour célébrer le cinquantenaire de l'indépendance belge.

8- D'après le site gouvernemental Statbel [www.statbel.fgov.be](http://www.statbel.fgov.be)

# L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN BELGIQUE



## 1. Contexte historique : le développement des universités au croisement des clivages linguistiques et politiques

Au moment de son indépendance en 1830, la Belgique comptait trois universités d'État, à Liège, Gand et Louvain (*Leuven* en néerlandais). Les enseignements y étaient alors dispensés en latin. En 1834, naît l'Université catholique de Malines, qui deviendra plus tard l'Université catholique de Louvain. En réaction à celle-ci, est fondée la même année, l'Université libre de Bruxelles sur l'initiative de francs-maçons bruxellois qui aspirent alors à proposer un enseignement qui ne soit, ni religieux, ni dépendant de l'État. Sont également créées sous l'impulsion du premier Roi des belges Léopold I<sup>er</sup>, l'École Royale Militaire en 1834 et l'École Polytechnique de Mons en 1836. Les Universités d'État de Gand et de Liège subsistent mais donnent dorénavant cours en français, langue de l'aristocratie. L'Université d'État de Louvain disparaît en 1835 sur décision du Parlement.

Au fil des décennies, les clivages linguistiques et politiques s'amplifient, se cristallisant notamment sur la question scolaire et en particulier sur la place que l'enseignement devait réserver aux cours de théologie et de religion. Catholiques et laïques, tour à tour dans la majorité et dans l'opposition, font et défont les lois et provoquent deux crises politiques majeures, appelées les « deux guerres scolaires » (1879-1884, puis 1950-1959). En 1959, un consensus est trouvé avec le Pacte scolaire : un enseignement libre (confessionnel et non confessionnel) est proposé parallèlement à l'enseignement public. Les établissements sont subventionnés par la communauté linguistique dont ils dépendent.

Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, le paysage de l'enseignement supérieur belge s'est progressivement modifié avec la montée des mouvements régionalistes puis nationalistes. En Flandre, la lutte pour l'utilisation de la langue néerlandaise a contribué à ce que l'Université de Gand devienne néerlandophone en 1930. En 1968, des manifestations éclatent à Louvain (*Leuven*) où les étudiants néerlandophones exigent le départ des wallons, entraînant la création d'une nouvelle université à Louvain-la-Neuve, en Wallonie (l'Université Catholique de Louvain). A la suite des tensions entre néerlandophones et francophones, une dualisation de la vie politique s'opère et en 1970, les trois communautés linguistiques voient le jour. Ces communautés recevront de nouvelles compétences au cours des années 1980, dont l'enseignement obligatoire et l'enseignement supérieur, dit « non-obligatoire ».

Depuis les tensions se sont apaisées et plusieurs initiatives visant à faciliter les échanges intercommunautaires ont vu le jour. Par exemple, le programme *Erasmus Belgica*, mis en place en 2004, offre la possibilité à des étudiants d'une communauté de suivre une partie de leur cursus (de trois mois à un an) dans l'une des deux autres communautés du pays.

Bien que l'enseignement supérieur soit une compétence communautaire en Belgique, le système est comparable et se décline en deux composantes : la formation universitaire, et la formation non-universitaire principalement dispensée dans les hautes écoles (*hogescholen* en néerlandais) et les écoles supérieures d'art. Pour l'**enseignement universitaire**, la structure des études est proche des systèmes européens à la suite de la mise en application du processus de Bologne.

## 2. L'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)

### Le cadre législatif



L'enseignement supérieur en FWB a connu deux grandes réformes : en 2004 avec la mise en application du Processus de Bologne, et en 2013 avec le décret « définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études » dit le « Décret paysage ». Le décret harmonise les formations, renforce leur cohérence et encourage la coopération entre établissements. Pour ce faire, il instaure la création de l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES), structure indépendante dont le conseil d'administration est composé de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles.



KUL



## L'organisation des études

Les programmes d'études sont dispensés dans différents établissements classés selon leur forme d'enseignement. Le réseau d'établissements supérieurs de la FWB est ainsi composé de : 6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures d'Art et 84 établissements de promotion sociale. Les instituts supérieurs d'architecture sont intégrés depuis 2010 aux universités, en tant que facultés.

Seuls les établissements d'enseignement habilités par décret délivrent des diplômes reconnus, sanctionnant des formations organisées dans le respect des recommandations spécifiques arrêtées par le Gouvernement et garantissant un enseignement de qualité.

Il existe également un enseignement supérieur délivré par des institutions privées. Leurs diplômes qui ne sont pas reconnus par la FWB, ne donnent pas lieu à des subventions publiques et ne font pas l'objet d'évaluation externe. Ces établissements ne sont pas autorisés à porter les noms « université », « faculté », « académie universitaire », « haute école » ou « école supérieure des arts », ni à délivrer les grades de licence, master ou doctorat.

En 2015-2016, la Fédération Wallonie-Bruxelles compte 226 391 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur conventionné.

### Répartition de la population étudiante par forme d'enseignement conventionné en 2015 -16

Établissements	Nombre d'étudiants	Part %
Universités	95 641	42,2%
Hautes écoles	88 599	39,1%
Enseignement de promotion sociale	34 525	15,3%
Écoles supérieures des arts	7 626	3,4%
<b>Total</b>	<b>226 391</b>	<b>100%</b>

Source : ARES

■ **Les universités** offrent une formation théorique et scientifique, orientée vers la recherche :

- Les études de premier cycle conduisent au « *bachelier* » correspondant au grade de licence (entre 120 et 240 ECTS). Les bacheliers peuvent être dits « *professionnalisant* » ou « *de transition* », c'est-à-dire ayant pour principale finalité la préparation au master.
- Les études de deuxième cycle conduisent au grade de master (120 ECTS). Les masters se déclinent en trois finalités : « *spécialisée* » (qui vise des compétences professionnelles particulières), « *didactique* » (qui

prépare à l'enseignement) et « *approfondie* » (qui prépare à la recherche scientifique ou artistique).

Certaines universités proposent également des masters dits « *complémentaires* » ou « *advanced masters* » en un an (60 crédits ECTS). Certaines facultés de médecine et médecine vétérinaire proposent un Master de 3 ans (180 ECTS).

- Les études de troisième cycle comprennent les formations doctorales et les travaux relatifs à la préparation d'une thèse de doctorat.

■ **Les Hautes écoles** organisent un enseignement pratique et professionnalisant, où les stages en entreprises sont souvent obligatoires. Elles s'adressent aux étudiants qui recherchent des cours en petits auditoriums et un travail régulier. Les hautes écoles suivent également la structure des directives de Bologne sur les deux premiers cycles mais n'organisent pas de doctorat. Le paysage des hautes écoles a fortement évolué durant les 20 dernières années, le nombre d'établissements est passé de 110 en 1995 à 19 aujourd'hui.

■ **Les écoles supérieures des arts** proposent une formation aux techniques artistiques également organisée en bacheliers et masters. L'accès à ces formations est conditionné à la réussite d'examen d'admission.

■ **Les établissements de promotion sociale (EPS)** s'inscrivent dans la dynamique de l'éducation tout au long de la vie en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils offrent aux adultes un large éventail de formations de niveau enseignement secondaire ou supérieur, et délivrent des titres reconnus (certificats et diplômes).

## L'accès à l'enseignement supérieur

Les élèves belges doivent obtenir le Certificat d'Études Secondaires Supérieures (CESS) à l'issue de leurs études secondaires pour accéder à l'enseignement supérieur. Les établissements publics proposent des formations essentiellement non-sélectives. Il existe cependant des examens d'entrée pour certaines formations : sciences de l'ingénieur, études de médecine, dentisterie, sciences vétérinaires et des formations artistiques.

**Important :** les étudiants titulaires d'un diplôme d'études secondaires étranger (comme le baccalauréat pour les candidats français), doivent déposer un dossier de demande d'équivalence au service des équivalences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'obtention d'une équivalence du baccalauréat français est obligatoire pour rejoindre l'université ou la Haute École dans laquelle l'étudiant souhaite s'inscrire. Cette demande doit être instruite avant la mi-juillet chaque année. Plus d'informations : [www.equivalences.cfwb.be/](http://www.equivalences.cfwb.be/)

UNIVERSITÉS EN FWB	Sigle	Année de fondation	Nombre d'étudiants en 2015-2016
Université Catholique de Louvain	UCLouvain	1834 (scission de la KU Leuven en 1968)	29 933
Université Libre de Bruxelles	ULB	1834	26 809
Université de Liège	ULg	1817	23 758
Université de Mons	UMONS	1837	8 000
Université de Namur	UNamur	1831	6 236
Université Saint-Louis Bruxelles	USL-B	1858	3 888



**Kevin Guillaume**

Directeur  
des relations  
internationales  
à l'ARES

### **Pouvez-vous nous présenter brièvement l'ARES ?**

L'ARES est la fédération des établissements d'enseignement supérieur francophone de Belgique. Nous regroupons et nous représentons ainsi l'ensemble des établissements officiellement reconnus en Fédération Wallonie-Bruxelles par le Décret « Paysage ». L'ARES a été établie début 2014 en tant qu'organisme d'intérêt public – bien que ne relevant pas directement du gouvernement, dont elle est l'interlocutrice privilégiée lorsqu'il s'agit d'enseignement supérieur. Elle joue un rôle central dans la gouvernance, le développement et la coordination du paysage de l'enseignement supérieur, avec une démarche un peu inédite de type bottom-up et dans un esprit collégial. Les missions de l'ARES touchent aussi bien aux dimensions académiques (régulation et cohérence de l'offre d'enseignement), d'information (développement du portail [www.mesetudes.be](http://www.mesetudes.be)), de monitoring (collecte des statistiques relatives à l'enseignement supérieur et production d'indicateurs) que de coopération internationale. L'ARES est, dans ce domaine, un important partenaire de la Coopération belge au développement pour laquelle elle gère une subvention d'environ 30 millions d'euros par an destinée aux projets et programmes de coopération académique menés par nos établissements et leurs partenaires des pays du Sud.

### **Quels sont vos objectifs en matière d'internationalisation ?**

J'insiste avant tout pour dire que la responsabilité première en matière d'internationalisation revient aux établissements d'enseignement supérieur eux-mêmes, qui sont tout à fait autonomes pour définir leurs stratégies. Avec l'ARES, nous venons en soutien – de manière complémentaire et transversale – au renforcement de leur internationalisation. L'action que nous menons se concentre sur trois domaines. Nous visons d'abord à renforcer l'attractivité et la visibilité de nos établissements en dehors de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec l'appui de l'agence de promotion de l'enseignement supérieur à l'étranger – Wallonie-Bruxelles Campus. Nous soutenons également, le renforcement des capacités de nos établissements en matière d'internationalisation. En entretenant le dialogue continu entre eux, mais aussi en développant des outils spécifiques, l'ARES

veut permettre à tout établissement de développer « son » internationalisation sur la base de ses spécificités, de ses intérêts, de ses priorités. Notre troisième créneau, c'est la défense des intérêts de nos établissements auprès des différents acteurs politiques dont les actions impactent l'internationalisation de l'enseignement supérieur, qu'ils soient de la Fédération Wallonie-Bruxelles, belge, européen ou international. Nous travaillons étroitement avec, par exemple, Wallonie-Bruxelles International, la Commission européenne ou encore l'EUA et l'AUF.

### **Selon vous, quels sont les atouts de l'enseignement supérieur en FWB ?**

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les atouts de l'enseignement supérieur tiennent en trois mots : excellence, ouverture et diversité. Au-delà de la position de nos établissements dans les classements internationaux – dont nous n'avons pas à rougir – ceux-ci poursuivent leurs missions dans une perspective d'excellence. Ce trait de caractère, c'est, je crois, d'abord le reflet de la diversité du paysage de notre enseignement supérieur : malgré un territoire assez restreint, la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose d'une multitude d'opportunités de formation supérieure, d'environnements, ou d'approches éducatives, qui répondent à la diversité de notre société. Je pense ensuite que pleinement européens et situés au cœur de l'Europe, nos établissements sont aussi définitivement ouverts au monde et à sa diversité. Cette ouverture se manifeste dans la forte attractivité de notre enseignement supérieur – plus de 20% d'étudiants étrangers et près de 50% au niveau du doctorat.

### **Quel bilan tirez-vous de la coopération universitaire existante avec les établissements français ?**

Il me semble très difficile de tirer un bilan de la coopération académique et scientifique entre les établissements français et belges francophones, tant celle-ci est multiple, riche et en constante évolution. La France est un partenaire privilégié, naturel et incontournable de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette réalité s'explique bien sûr par notre proximité géographique, par le partage de la langue française et par nos traditions académiques et scientifiques communes. Mais elle repose aussi sur la qualité de nos établissements et sur leur volonté de contribuer pleinement au développement de notre société. Je pense qu'il est fondamental, pour l'avenir, de préserver toute la richesse, toute la diversité et toute la qualité de nos collaborations. Et, certainement, l'enjeu européen et la place de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la construction européenne doivent rester pour cet avenir un point d'attention majeur dans nos relations.



## S'inscrire dans des formations médicales et paramédicales en Belgique

Depuis 2006, un décret limite à 30% le nombre d'étudiants ne résidant pas en Belgique et qui souhaitent s'inscrire dans certaines filières de premier cycle. Ce décret s'applique aux cursus suivants :

- **hautes écoles** : bachelier en logopédie, bachelier en kinésithérapie, bachelier en audiologie ;
- **universités** : bachelier en kinésithérapie et réadaptation, bachelier en médecine vétérinaire, bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation (orientation logopédie), bachelier en médecine, bachelier en sciences dentaires.

En FWB, le programme de formation de base en médecine s'étale sur six ans et est constitué d'un bachelier et d'un master, menant au diplôme de médecin. Ce programme doit ensuite obligatoirement être complété par un master de spécialisation (en médecine générale ou dans une autre spécialité médicale) qui donne accès à l'obtention d'un numéro INAMI (Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité) et à la pratique médicale remboursée par l'assurance santé obligatoire.

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté en 2017 un décret instaurant un examen d'entrée dès la rentrée académique 2017-2018 pour les étudiants en médecine et en dentisterie. Il est organisé sous la forme d'une épreuve écrite, deux fois par an, en juillet et en septembre et est obligatoire pour les étudiants belges comme étrangers.

Inscriptions à l'examen et modalités **sur le site de l'ARES** : [www.ares-ac.be/fr](http://www.ares-ac.be/fr)

## Le coût de l'inscription dans l'enseignement supérieur

L'accès à l'enseignement supérieur est conditionné au paiement de droits d'inscription appelés « minerval », dont les barèmes maximaux sont fixés par les communautés.

A l'université, pour les ressortissants de l'Union Européenne, le montant du minerval est fixé pour l'année académique 2016-2017 à 835 € (bachelier et master). L'étudiant boursier bénéficie de la gratuité des droits d'inscription. Un montant intermédiaire (374 €) est également prévu pour les étudiants de condition modeste.

Dans les Hautes Écoles et les Écoles supérieures des Arts, le minerval en vigueur pour l'année académique, 2016-2017 est fixé :

- à 175 € par année pour les études de type court (227 € en année terminale) ;
- à 350 € par année pour les études de type long (454 € en année terminale).

Des frais supplémentaires liés aux biens et services fournis individuellement à l'étudiant peuvent s'ajouter à ces montants.

L'étudiant ressortissant d'un pays hors Union Européenne, est soumis au paiement de droits d'inscription spécifiques, dont le montant maximal annuel est fixé à 4 175 €. Il existe une liste de pays dont les ressortissants sont exonérés de ces frais complémentaires.

## 3. L'enseignement supérieur en Communauté flamande

### Le cadre législatif

Les études supérieures en Communauté flamande suivent les directives du Processus de Bologne. L'enseignement supérieur en Flandre est dispensé par les universités (*universiteit*) d'une part et les hautes écoles (*hogescholen*) d'autre part. Une réforme, mise en application à la rentrée 2013-2014, marque plus fortement la distinction entre ces deux types d'établissements. Seules les universités, les écoles supérieures des arts et l'école supérieure de navigation d'Anvers sont désormais habilitées à délivrer des programmes académiques (diplômes de premier, deuxième et troisième cycle).

La langue officielle d'enseignement est le néerlandais. Des quotas ont été fixés pour les enseignements en langue étrangère : jusqu'à 6% pour les programmes de bachelier et 35% pour les programmes de master. Des exceptions sont prévues notamment pour les cours de langue étrangère.

Le paysage de l'enseignement supérieur néerlandophone est constitué d'institutions reconnues par décret et des institutions privées enregistrées par le gouvernement flamand. La communauté flamande compte **6 universités** (*universiteiten*) et **13 hautes écoles** (*hogescholen*) reconnues.

UNIVERSITÉS EN FLANDRE	Sigle	Année de fondation	Nombre d'étudiants 2016-2017
<b>Katholieke Universiteit Leuven</b> (Université catholique de Louvain - équivalente mais indépendante de la consœur francophone)	KUL	« 1834 » (scission de l'UCL en 1968)	49 753
<b>Universiteit Gent</b> (Université de Gand)	UG	1817	43 281
<b>Universiteit Antwerpen</b> (Université d'Anvers)	UA	1852	20 367
<b>Vrije Universiteit Brussel</b> (Université libre de Bruxelles - équivalente mais indépendante de la consœur francophone)	VUB	1973 (scission de l'ULB)	14 000
<b>Universiteit Hasselt</b> (Université d'Hasselt)	UHasselt	1971	6 068
<b>Transnationale Universiteit Limburg</b> (faculté commune à l'Université d'Hasselt et à l'Université de Maastricht aux Pays-Bas)	tUL	2001	1 724

## L'organisation des études

En 2015-2016, l'enseignement supérieur flamand comptait 236 000 étudiants inscrits, répartis à proportions égales entre les universités et les hautes écoles.

■ **Les universités** offrent une formation dite « académique », c'est-à-dire théorique et scientifique :

- les études de premier cycle (3 ans, 180 ECTS) mènent au grade de *bachelor* ;
- le deuxième cycle (2 ans, 120 ECTS) conduit au grade académique de master. Il existe également des masters spécialisés en un an (*advanced masters*) ;
- le doctorat se prépare en 3 ans (180 ECTS). Les études de troisième cycle sont organisées par les universités qui délivrent le diplôme de doctorat. Les écoles supérieures des arts et l'école supérieure de navigation peuvent aussi décerner un diplôme de doctorat en collaboration avec une université. Un doctorat est obtenu après l'aboutissement d'une recherche scientifique et la défense de la thèse de doctorat (présentation publique). Le *Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek* (FWO - homologue du Fonds de la Recherche Scientifique) finance la recherche doctorale et postdoctorale. Les écoles doctorales encadrent les doctorants, le FWO évalue les projets de recherche et les demandes de financement.

■ **Les hautes écoles** dispensent des formations professionnalisantes :

- licence professionnelle (*professional bachelor*) en 3 ans ;
- licence professionnelle spécialisée (*advanced professional bachelor*) en 1 an.

Les étudiants qui ont obtenu un bachelor professionnel et souhaitent poursuivre en master sont invités à suivre un programme de transition (année passerelle). L'établissement peut toutefois décider de réduire le programme de transition ou même d'accorder un accès direct au master.

## L'accès à l'enseignement supérieur

Pour pouvoir accéder à l'enseignement supérieur en Flandre, les étudiants doivent être titulaires :

- du certificat de fin d'études secondaires flamand ;
- ou d'un diplôme de fin d'études secondaires étranger donnant accès à l'enseignement supérieur, reconnu équivalent par la loi flamande, la loi belge, une directive européenne ou un accord international. Il n'est pas

nécessaire de faire une demande d'équivalence auprès des autorités flamandes. Lors d'une candidature, les établissements évaluent directement les équivalences de niveau des diplômes.

Pour certaines filières (programmes de médecine, dentaire, ingénieur civil, formation des enseignants) la communauté flamande organise des tests d'admission portant sur des connaissances en langues et/ou sur des compétences spécifiques au domaine d'étude.

## Les frais d'inscription

Les droits d'inscription dans l'enseignement supérieur flamand s'élèvent à 922,30 € par an pour la rentrée 2018-2019. Les étudiants boursiers paient des frais réduits à 434 € pour 60 crédits ECTS.

Les étudiants non-ressortissants d'un pays de l'Espace économique européen ne sont pas considérés comme finançables par le gouvernement. Ainsi, les frais d'inscription peuvent varier entre 922,30 € (pour les titulaires d'une bourse du gouvernement flamand) et 6 000 € selon les institutions et les filières d'enseignement.



Université de Gand

## 4. La Communauté germanophone de Belgique

Située dans l'est de la Belgique, la communauté germanophone de Belgique est appelée depuis 2017 « Belgique de l'Est » (*Ostbelgien*). Elle ne dispose que d'une seule institution d'enseignement supérieur : la Haute école autonome de la Communauté germanophone (*Autonome Hochschule in der Deutschsprachigen Gemeinschaft, AU DG*). Fondée en 2005 à l'issue de la fusion de trois instituts préexistants, elle propose des programmes courts d'une durée de trois ans en sciences sanitaires et infirmières (section soins infirmiers) et en sciences pédagogiques (section fonction enseignante).

L'institution située à Eupen accueille 250 étudiants. La grande majorité des étudiants de la communauté germanophone de Belgique poursuit ses études supérieures en Communauté française de Belgique ou en Allemagne.

# LA RECHERCHE EN BELGIQUE



## 1. L'organisation de la recherche

### Le paysage institutionnel

La politique scientifique est décentralisée au profit des régions et des communautés, chacune jouissant d'une complète autonomie décisionnelle sur ces questions. Aujourd'hui, le pouvoir fédéral ne conserve que certains domaines spécifiques comme la recherche nucléaire, spatiale ou polaire.

Cinq autorités sont compétentes sur la recherche :

- **Au niveau du pouvoir fédéral**, le Secrétariat d'État à la lutte contre la pauvreté, à l'égalité des chances, aux personnes handicapées, et à la politique scientifique ;
- **Au niveau du gouvernement flamand** (organe exécutif de la communauté flamande et de la région flamande), le Ministère de l'emploi, de l'économie, de l'innovation et des sports ;
- **Au niveau de la région Bruxelles-capitale**, le Secrétariat d'État à la collecte et au traitement des déchets, à la recherche scientifique, aux infrastructures sportives communales et à la fonction publique ;
- **Au niveau de la région wallonne**, le Ministère de l'Économie, de l'industrie, de l'innovation et du numérique ;
- **Au niveau du gouvernement de la communauté française** (aussi appelé gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles), le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et des médias.

Ces cinq entités conduisent leurs propres politiques et la séparation des compétences est claire, il n'y a pas de hiérarchie entre le pouvoir fédéral et les autres entités. La répartition des compétences se fait comme suit :

- les régions sont en charge de la recherche appliquée.
- les communautés s'occupent de la recherche fondamentale.
- le pouvoir fédéral conserve certains domaines spécifiques comme la défense, le nucléaire, l'aérospatiale, la recherche marine, la recherche polaire, le changement climatique et la biodiversité.

Les réformes récentes continuent de renforcer la décentralisation des compétences en matière de recherche.

### Les universités

En Belgique, une large part de la recherche publique est réalisée au sein des universités. D'après Eurostat, la recherche publique, hors universités, ne représentait en 2011 que 9,0% de la R&D belge, inférieure à la moyenne européenne (12,7%).

### La valorisation de la recherche

Un élément caractéristique du système de recherche belge est l'existence de centres de recherche collectifs fédérant les universités, des start-ups, des PME et des grands groupes industriels. Ce concept favorise la pluridisciplinarité et encourage la recherche académique à travailler de concert avec les entreprises spécialisées, les structures de valorisation de la recherche et les organismes de formation professionnelle.

## 2. Le financement de la recherche

### Les dépenses en Recherche et Développement

En 2016, la Belgique a consacré 10,5 milliards d'euros à la Recherche et Développement (R&D), soit 2,49% de son PIB, un chiffre supérieur à la moyenne de l'UE (2,03%)<sup>9</sup> et en progression importante ces dernières années (1,76% du PIB en 1996). Cet investissement n'est cependant pas uniformément réparti comme en témoignent les chiffres régionaux de 2015 qui indiquent des disparités fortes entre la Flandre (6,4 milliards d'euros), la Wallonie (2,3 milliards d'euros) et Bruxelles-capitale (1,3 milliards d'euros). La recherche publique est majoritairement faite dans les universités, les centres de recherche ne jouant qu'un rôle très limité.

### Le financement par le secteur privé

Le secteur privé représente plus des deux-tiers de la recherche belge (70% en 2016 contre 65% pour la moyenne UE). Un petit nombre de multinationales investissent massivement en Belgique et jouent ainsi

un rôle clé dans les performances R&D du pays. Les autorités belges favorisent les investissements dans la R&D de nouveaux produits et de technologies avancées grâce à une politique fiscale très avantageuse. Une déduction importante des impôts sur les revenus issus des brevets a notamment été instituée. Les investissements étrangers font de la Belgique un important lieu d'innovation et de flux technologiques internationaux. Environ 2/3 des dépenses en R&D provenant du privé concernent le secteur manufacturier, 25% le secteur pharmaceutique, 6,5% celui de la chimie et 3,8% celui des télécommunications. Les performances de la Belgique sont toutefois vulnérables aux décisions des entreprises étrangères.

Le secteur privé assure une partie conséquente du financement des laboratoires universitaires. L'exemple de la KU Leuven est à ce titre particulièrement significatif. En 2015, son portefeuille de brevets lui a rapporté 118 millions d'euros, un montant qui a augmenté de 125% en six ans. La KUL est d'ailleurs l'université classée la plus innovante en Europe en 2018 par *Reuters*.

<sup>9</sup> Eurostat / Communiqué de Presse 1<sup>er</sup> dec 2017 : Les dépenses de R&D dans l'UE demeurent stables en 2016 à un peu plus de 2% du PIB.



## Caractéristiques socio-économiques et scientifiques globales (2010-2016)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
DIRD* en M€ courants	7 487	8 171	8 809	9 157	9 551	10 118	-
DIRD*/PIB** en %	2,05	2,16	2,27	2,33	2,39	2,47	2,49
Nombre de chercheurs	59 403	63 207	-	66 724	-	73 709	-
Ratio chercheurs/ population active en ‰	9,12	9,41	10,01	10,21	11,14	11,56	11,54

\* DIRD : Dépenses intérieures de R&D ; \*\* PIB : Produit intérieur brut  
Source : OCDE, BELSPO-SIST (Service d'Information Scientifique et Technique)

Cet écosystème permet à la Belgique de développer des expertises dans les secteurs suivants :

- les sciences de la vie (au sens large, de l'agronomie à la santé humaine) avec une expertise particulièrement marquée en médecine et en biochimie dans les trois régions belges ;
- la logistique et les transports en Flandre et en Wallonie ;
- la micro-électronique en Flandre (et dans une moindre mesure en Wallonie) ;
- les domaines de l'énergie et de l'environnement en Wallonie et dans la région de Bruxelles-capitale.

### 3. Les domaines scientifiques privilégiés

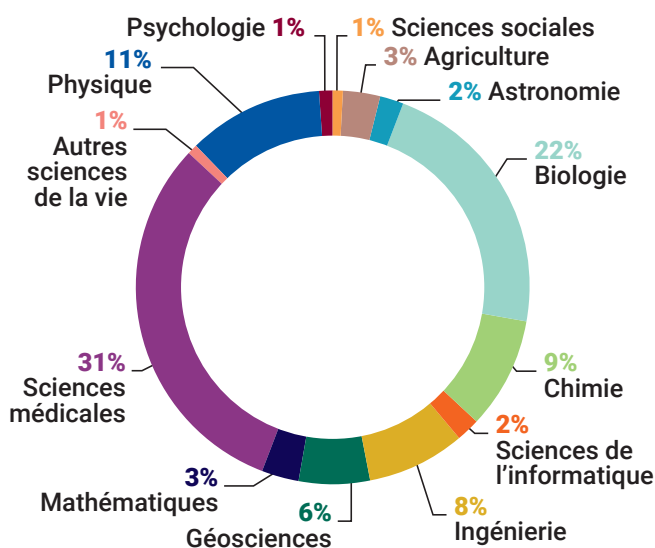
#### Volume de publications

On compte 33 130 publications belges en 2015. Hormis une légère baisse en 2001, le volume de publications est en augmentation constante depuis 1996 (11 400 publications cette année-là). Les publications belges représentent 1,17% des publications mondiales, ce taux est en constante augmentation.

#### Co-publications avec la France

La Belgique et la France entretiennent une forte coopération scientifique. La proximité géographique, culturelle et linguistique de la Belgique conduit à un très grand nombre d'accords de coopérations, le recensement exhaustif en est très difficile. On sait néanmoins que la Belgique est le 9<sup>e</sup> partenaire de la France en matière de co-publications (4,3% des publications françaises sont des co-publications avec la Belgique) tandis que la France le 2<sup>e</sup> partenaire de la Belgique (14,8% des publications belges sont des co-publications avec la France).

#### Répartition des publications en Belgique entre 2008 et 2014



Source : UNESCO Science Report publié en 2015

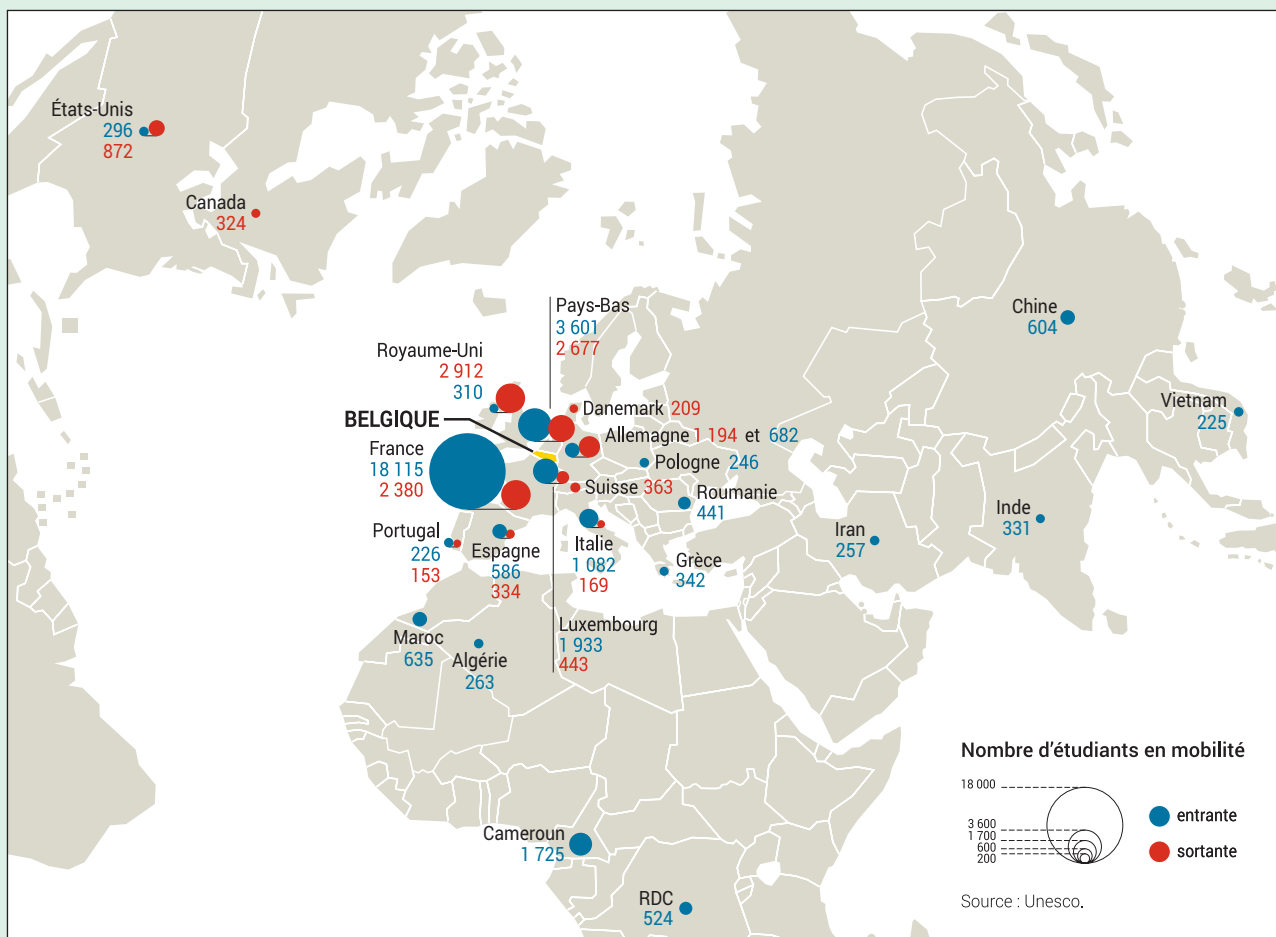


# L'INTERNATIONALISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

## 1. La mobilité internationale des étudiants belges

Selon les chiffres de l'UNESCO, on comptait en 2017, 13 975 étudiants belges en mobilité diplômante dans le monde, soit 0,3% des étudiants internationaux en mobilité internationale. Le Royaume-Uni est la destination privilégiée par les étudiants belges, devant les Pays-Bas et la France. Ces trois pays accueillent à eux seuls près de 60% des étudiants belges en mobilité. 8 des 10 destinations privilégiées par les étudiants belges pour réaliser leurs études sont situées en Europe. Les États-Unis (5<sup>e</sup>) et le Canada (9<sup>e</sup>) complètent le top 10.

On compte, de plus, 8 955 étudiants belges à l'étranger par le biais du programme Erasmus +. Ces étudiants choisissent en priorité l'Espagne, la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie<sup>10</sup>. Ces cinq pays accueillent 56% des étudiants belges en mobilité Erasmus.



### TOP 3 DES DESTINATIONS

- > Royaume-Uni
- > Pays-bas
- > France

**8 955** ÉTUDIANTS BELGES en mobilité ERASMUS (UNESCO)

**13 975** ÉTUDIANTS BELGES en mobilité diplômante dans le monde (UNESCO)

## 2. La politique d'attractivité de la Belgique

### Les étudiants internationaux en Belgique

En 2015, la Belgique accueillait 56 453 étudiants internationaux en mobilité diplômante<sup>11</sup>. Le pays attire avant tout des étudiants du vieux continent. La France, les Pays-Bas et le Luxembourg sont les trois premiers pays d'origine des étudiants étrangers (42% des étudiants étrangers en mobilité diplômante en Belgique). Ces pays ont pour particularité de partager des langues officielles et de posséder des frontières communes avec la Belgique. L'Italie, l'Allemagne et l'Espagne apparaissent également dans le top 10 des pays envoyant le plus d'étudiants en Belgique.

### Top 10 des pays d'origine des étudiants internationaux en Belgique

Pays d'origine	2010	2015	% du total 2015	Évolution 2010-2015
<b>1 France</b>	<b>5 525</b>	<b>18 115</b>	<b>32,1%</b>	<b>+228%</b>
<b>2 Pays-Bas</b>	<b>3 117</b>	<b>3 601</b>	<b>6,4%</b>	<b>+16%</b>
<b>3 Luxembourg</b>	<b>451</b>	<b>1 933</b>	<b>3,4%</b>	<b>+329%</b>
<b>4 Cameroun</b>	<b>671</b>	<b>1 725</b>	<b>3,1%</b>	<b>+157%</b>
<b>5 Italie</b>	<b>356</b>	<b>1 082</b>	<b>1,9%</b>	<b>+204%</b>
<b>6 Allemagne</b>	<b>463</b>	<b>662</b>	<b>1,2%</b>	<b>+43%</b>
<b>7 Maroc</b>	<b>205</b>	<b>635</b>	<b>1,1%</b>	<b>+210%</b>
<b>8 Chine</b>	<b>831</b>	<b>604</b>	<b>1,1%</b>	<b>-27%</b>
<b>9 Espagne</b>	<b>157</b>	<b>586</b>	<b>1,0%</b>	<b>+273%</b>
<b>10 République démocratique du Congo</b>	<b>112</b>	<b>524</b>	<b>0,9%</b>	<b>+368%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>36 126</b>	<b>56 453</b>	<b>100%</b>	<b>+56%</b>

Données UNESCO

Parmi les étudiants non-européens inscrits dans l'enseignement supérieur belge, les étudiants camerounais sont les plus représentés. Le Maroc, la Chine et la République démocratique du Congo complètent le « top 10 ».

En ce qui concerne la mobilité Erasmus, la Belgique était, en 2015, la 10<sup>e</sup> destination des étudiants Erasmus en accueillant 9 300 étudiants. La France (1 920 étudiants Erasmus en Belgique) est le deuxième pays à envoyer le plus d'étudiants derrière l'Espagne (1 975 étudiants Erasmus en Belgique) et devant l'Italie (1 616 étudiants Erasmus en Belgique).

### EN FWB

**40 651** ÉTUDIANTS NON BELGES (soit 21% de la population étudiante)

### EN FLANDRE

**29 402** ÉTUDIANTS NON BELGES (soit 11%)

### En Fédération Wallonie-Bruxelles

#### Les chiffres de la mobilité entrante

En 2015-2016, le nombre d'étudiants étrangers (non belges) inscrits dans l'enseignement supérieur (universités, hautes écoles et écoles supérieures d'arts) était de 40 651, soit 21% de la population étudiante.

#### Les programmes de bourses

WBCampus propose différents types de bourses qui s'adressent aussi bien aux étudiants internationaux pour des mobilités entrantes qu'aux étudiants belges pour des mobilités sortantes (vers les pays partenaires). Ce sont au total 608 bourses qui ont été accordées en 2017. Presque la moitié de ces bourses concerne les pays européens (45,7%). Les programmes bilatéraux de bourses sont répartis selon deux groupes de pays : les pays dits « de coopération prioritaire » (Haïti, les Territoires palestiniens, le Sénégal, le Burkina Faso, le Bénin, la République démocratique du Congo, le Burundi, le Rwanda, le Maroc et la Tunisie) et les pays de l'OCDE (et émergents).

#### Wallonie Bruxelles Campus



Wallonie Bruxelles Campus (WBCampus) est une agence placée sous la tutelle de Wallonie-Bruxelles International (WBI) et du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Administration générale de l'enseignement). Au service des institutions d'enseignement supérieur et des étudiants étrangers, elle vise à renforcer la visibilité et l'attractivité de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

WBCampus a ainsi pour mission de développer des outils spécifiques d'information et de promotion sur l'enseignement supérieur afin d'attirer les étudiants internationaux en FWB. Il existe à cette fin un site d'information ([www.studyinbelgium.be](http://www.studyinbelgium.be)). L'agence participe régulièrement à des manifestations de promotion à l'étranger et organise des missions thématiques à l'étranger. WB Campus assure également une veille régulière et informe les établissements des opportunités de coopération internationale.

**56 453** ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX en mobilité diplômante en Belgique

**9 300** ÉTUDIANTS en mobilité ERASMUS en Belgique



## Répartition des étudiants en fédération Wallonie-Bruxelles

2015-2016	Nombre d'étudiants étrangers (non belges)	Nombre total d'étudiants	Part d'étudiants étrangers dans la population étudiante
Hautes écoles	15 596	88 599	18%
Écoles supérieures d'art	3 506	7 626	46%
Universités	21 549	95 641	23%
<b>Total</b>	<b>40 651</b>	<b>191 866</b>	<b>21%</b>

Source : SATURN / CREF

## En Flandre

### Les chiffres de la mobilité entrante

En 2015-2016, 29 042 étudiants étrangers sont inscrits dans l'enseignement supérieur flamand, soit 11% de la population étudiante totale (267 719). Pour des raisons linguistiques, ce sont les étudiants néerlandais qui sont les plus représentés. Viennent ensuite, les étudiants italiens, espagnols et allemands. La Flandre attire

également de plus en plus d'étudiants chinois, indiens et américains.

### Les missions de Flanders Knowledge Area

Flanders Knowledge Area (FKA) est l'agence flamande en charge de la mobilité et de la coopération internationale pour l'enseignement supérieur. L'agence développe la promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'international. L'agence a pour mission de valoriser les opportunités d'études, de recherche et de coopération avec la Flandre. FKA développe la communication et en particulier le portail d'information dédié aux étudiants internationaux ayant un projet de mobilité vers la Flandre : [www.studyinlanders.be](http://www.studyinlanders.be).

### Les programmes de bourses

Dans le cadre du programme *Brains on the Move*, FKA a établi une liste de 9 pays-cibles : le Brésil, le Chili, le Mexique, le Maroc, la Russie, l'Afrique du Sud, la Turquie, le Japon et les États-Unis. Pour 2018-2019, 100 à 120 étudiants étrangers pourraient bénéficier de ce programme.

Un programme de bourses d'excellence, appelé *Master Mind*, a également été mis en place pour les étudiants internationaux de niveau master. Pour 2018-2019, FKA prévoit 30 à 40 bourses, dont le montant est de 8 000€ par an.

## ENTRETIEN



### Renilde Knevels

Flanders Knowledge Area – Study in Flanders

#### Quelle est la raison d'être de votre agence ?

Flanders Knowledge Area (FKA) est le service d'internationalisation de l'enseignement supérieur flamand. Depuis 2018, son activité est intégrée au sein du Vlaamse Universiteiten en Hogescholen Raad (VLUHR) – Conseil des universités et hautes écoles flamandes. Le conseil de gestion pour l'internationalisation (Bestuurscomité Internationalisering, BCI) se compose d'une délégation paritaire représentant les 5 universités et les 13 hautes écoles officiellement reconnues en Flandre.

#### Quels sont vos objectifs en matière d'internationalisation ?

FKA a 4 missions principales : 1) la promotion de l'enseignement supérieur flamand à l'international ; 2) faire de la Flandre et de Bruxelles une destination d'études et de recherche ; 3) le soutien à la mobilité des étudiants et des chercheurs ; 4) la professionnalisation et le partage des connaissances dans le domaine de l'internationalisation de l'enseignement supérieur

#### Selon vous, quels sont les atouts de l'enseignement supérieur en Flandre ?

Tout d'abord, l'enseignement supérieur en Flandre est d'excellente qualité. Nos universités sont parmi les meilleures et les plus innovantes au monde. Nos écoles d'art sont réputées internationalement et nos hautes écoles forment des bachelors professionnels très recherchés sur le marché du travail, aussi bien en Belgique qu'à l'étranger.

Une deuxième raison pour venir étudier dans un établissement flamand est le rapport qualité/coût. Les droits d'inscription sont modestes et le coût de la vie est très raisonnable. Il est bien sûr possible de rester après les études pour travailler. Notre écosystème scientifique est très performant, notre marché du travail offre beaucoup d'emplois (surtout dans certains secteurs) et Bruxelles, la capitale européenne, accueille de nombreuses organisations et entreprises internationales.

#### Quel bilan tirez-vous de la coopération universitaire existante avec les établissements français ?

Nos universités, aussi bien que nos hautes écoles et les écoles d'art ont des coopérations intenses avec les établissements français. La France est un des pays les plus populaires comme destination Erasmus pour nos étudiants (en 2015-16, sur les 9 370 étudiants partis en mobilité Erasmus, 1 196 ont choisi la France, soit 12,7%). Le fait que tous les élèves apprennent le français comme deuxième langue au lycée y est certainement pour quelque chose.

## L'attrait de la Belgique pour les étudiants français

La Belgique est de loin la première destination des étudiants français en mobilité. Selon les chiffres de l'UNESCO, le nombre d'étudiants français en mobilité diplômante en Belgique a fortement augmenté ces dernières années, passant de 5 525 en 2010 à 18 115 en 2015 (+228%).<sup>12</sup>

Les chiffres de l'UNESCO sur la mobilité ne prennent pas en compte les ressortissants français ayant fait leurs études secondaires en Belgique. Dans le cas d'un pays frontalier comme la Belgique, il faut aussi prendre en compte les statistiques nationales. La Fédération Wallonie-Bruxelles comptabilise ainsi en 2015 plus de 22 000 étudiants de nationalité française<sup>13</sup>. La Flandre comptait cette même année 760 étudiants français<sup>14</sup>.

Par ailleurs, 1920 étudiants français étaient également en mobilité Erasmus en Belgique en 2015.

### En Fédération Wallonie Bruxelles

La mobilité des étudiants français dans le pays est principalement une mobilité dite « individuelle ». Elle concerne des étudiants qui s'inscrivent directement auprès d'établissements belges francophones majoritairement dans les filières médicales, paramédicales et artistiques, formations connues pour être moins sélectives en Belgique qu'en France.

Sur les 22 000 étudiants français en Fédération Wallonie Bruxelles en 2015, près de la moitié d'entre eux étaient inscrits à l'université, 8 732 suivaient une formation en hautes écoles et 2 596 en écoles supérieures d'arts.

### Dans les établissements néerlandophones

Les étudiants français ne représentent qu'une petite partie de la population estudiantine au sein des établissements néerlandophones. Les étudiants français en Flandre se répartissent dans divers domaines d'études, principalement au sein des cursus artistiques (25%), des transports (23%), d'ingénierie (10%), de la santé (7%) et commerciaux (6%).



Université Libre de Bruxelles

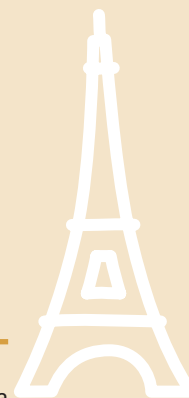
© Creative Commons

13- Données ARES

14- Données Flanders Knowledge Area



# L'ATTRACTIVITÉ DE LA FRANCE EN BELGIQUE



## 1. La mobilité des étudiants belges vers la France

Pour l'année universitaire 2016-2017, 4 575 étudiants belges sont inscrits dans l'enseignement supérieur français<sup>15</sup>. Ce chiffre a augmenté d'environ 20% depuis 2011. Ils sont ainsi passés du 21<sup>e</sup> rang des nationalités les plus représentées parmi la communauté internationale étudiante en France en 2011-2012, au 17<sup>e</sup> rang en 2016-2017.

Parmi les étudiants belges accueillis en France, la majorité d'entre eux est originaire de Wallonie ou de la région de Bruxelles-Capitale. Toutefois, les étudiants flamands qui choisissent la France sont de plus en plus nombreux. Leur nombre est passé de 527 en 2008-2009 à 914 étudiants en 2014-2015, soit une augmentation de 73% en six ans.

	2011	2016	Total sur la période 2011-2016	Évolution 2011-2016
Étudiants belges en France	3 821	4 575	25 142	<b>+20%</b>
Soit en % des étudiants étrangers en France	1,32%	1,4%		
Étudiants originaires des pays membres de l'UE en France	53 924	60 863		
% des étudiants belges par rapport aux étudiants européens en France	7%	8%		

Données MESRI

En 2016-2017, 70% des étudiants belges en France étaient inscrits à l'université, près de 30% d'entre eux en lettres et sciences humaines et sociales (alors que la moyenne des étudiants étrangers à l'université dans ces filières est de 23%)<sup>16</sup>.



© Pixabay

15- Statistiques MESRI  
16- MESRI-DGSIP



## Mobilité internationale (UNESCO)<sup>(1)</sup>

Population étudiante	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Étudiants en Belgique	445 309	462 419	477 712	488 488	495 910	504 745
dont en mobilité internationale	11 258*	12 314	13 301*	12 613*	12 850	13 481
Soit en % des étudiants belges	2,5%	2,7%	2,8%	2,6%	2,6%	2,7%

### Top 10 des pays d'accueil des étudiants belges

Pays d'accueil	2010	2015	% du total 2015	Évolution 2010-2015
1 Royaume-Uni	2 723	2 912	21,6%	+7%
2 Pays-Bas	1 136	2 677	19,9%	+136%
3 France	3 238	2 380	17,7%	-27%
4 Allemagne	936*	1 194	8,9%	+28%
5 États-Unis	838	872	6,5%	+4%
6 Luxembourg	290	443	3,3%	+53%
7 Suisse	260	363	2,7%	+40%
8 Espagne	288	334**	2,5%	+16%
9 Canada	192	324	2,4%	+69%
10 Danemark	69	209	1,6%	+203%
<b>TOTAL</b>	<b>11 258*</b>	<b>13 481</b>	<b>100%</b>	<b>+20%</b>

\*\*2013 L'évolution est calculée jusqu'à la dernière année connue.

### Top 10 des pays d'origine des étudiants internationaux en Belgique

Pays d'origine	2010	2015	% du total 2015	Évolution 2010-2015
1 France	5 525	18 115	32,1%	+228%
2 Pays-Bas	3 117	3 601	6,4%	+16%
3 Luxembourg	451	1 933	3,4%	+329%
4 Cameroun	671	1 725	3,1%	+157%
5 Italie	356	1 082	1,9%	+204%
6 Allemagne	463	662	1,2%	+43%
7 Maroc	205	635	1,1%	+210%
8 Chine	831	604	1,1%	-27%
9 Espagne	157	586	1,0%	+273%
10 République démocratique du Congo	112	524	0,9%	+368%
<b>TOTAL</b>	<b>36 126</b>	<b>56 453</b>	<b>100%</b>	<b>+56%</b>

## Mobilité vers la France (MESRI)<sup>(2)</sup>

**En 2016-2017, la France a accueilli 4 575 étudiants belges dont 54% d'étudiantes.**

3 208 (70%) étaient inscrits à l'université, 399 (9%) en écoles de commerce, gestion et vente, 236 (5%) en écoles d'ingénieurs et 732 (16%) dans les autres écoles (Grandes écoles, écoles d'art, spécialisées...).

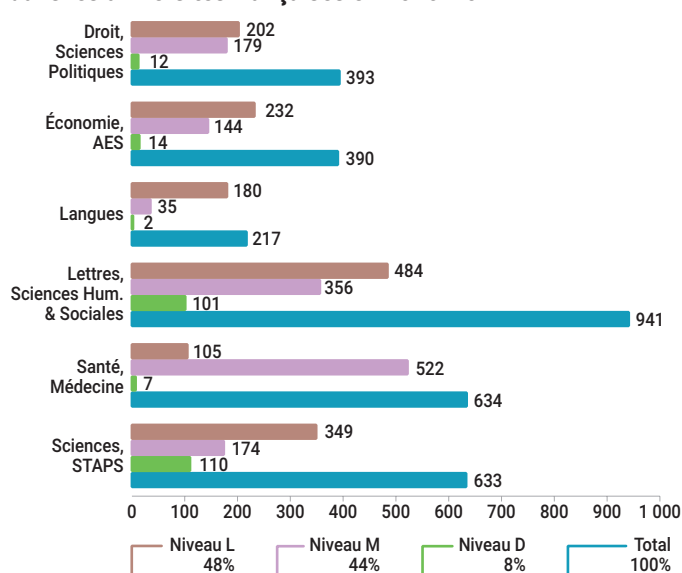
### Programme Erasmus pour la Belgique en 2015<sup>(3)</sup>

Top 5 des pays de destination des étudiants belges			Top 5 des pays d'origine des étudiants Erasmus		
Pays	Effectif	%	Pays	Effectif	%
1 Espagne	1 555	17,4%	1 Espagne	1 975	17,9%
2 France	1 335	14,9%	2 France	1 920	17,4%
3 Royaume-Uni	765	8,5%	3 Italie	1 616	14,7%
4 Allemagne	713	8,0%	4 Allemagne	884	8,0%
5 Italie	625	7,0%	5 Pays-Bas	823	7,5%
<b>TOTAL</b>	<b>8 955</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 010</b>	<b>100%</b>

### Évolution des effectifs par niveau dans les universités françaises depuis 2012<sup>(2)</sup>

	2012	2013	2014	2015	2016	Évolution 2012-2016
Niveau L	1 508	1 420	1 477	1 582	1 552	+3%
Niveau M	1 170	1 293	1 427	1 403	1 410	+21%
Niveau D	237	258	229	236	246	+4%
<b>Total</b>	<b>2 915</b>	<b>2 971</b>	<b>3 133</b>	<b>3 221</b>	<b>3 208</b>	<b>+10%</b>

### Répartition par discipline et niveau dans les universités françaises en 2016-2017<sup>(2)</sup>



Sources : (1) Données UNESCO, avril 2018 (2) Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI-DGESIP-DGRI-SCSES/SIES) (3) Commission européenne. \*Estimation

# TÉMOIGNAGES D'ÉTUDIANTS

## BELGES EN FRANCE



### **Mathilde Vermeire**

originaire de Dendermonde (Termonde en Français) en Flandre-Orientale et Diplômée d'HEC (école des Hautes Études Commerciales)

en Master de développement Durable et Innovation Sociale.

#### **Pouvez-vous nous raconter votre expérience d'études en France ?**

J'étais dans une classe de 55 personnes avec 28 nationalités différentes, donc c'était très international. Tout le monde était super engagé parce qu'on était dans un master très spécifique. Il y avait dans mon master beaucoup de projets à développer, et pas d'examen. À la place, nous avions des dossiers à rendre, des « market studies group projects ». Cette expérience m'a permis d'améliorer mon français, d'en apprendre plus sur la culture française, tout en ayant la possibilité de parler anglais avec tout le monde.

#### **Comment s'est passée votre vie en France ?**

Je vivais sur le campus d'HEC situé à la campagne, ce qui a été dépaysant. Il était facile de se rendre à Paris et j'y allais d'ailleurs tous les weekends. J'ai trouvé la vie sur le campus très sympa, je faisais du sport et j'étais dans différentes associations, ce qui

m'a donné l'occasion de rencontrer des Français. La communauté internationale était également très ouverte, on avait toujours des choses à faire. Par la suite, j'ai décidé de vivre à Paris et d'y rester pour travailler.

#### **Que faites-vous actuellement ?**

Je viens de terminer mon master à HEC et je suis maintenant sustainability and marketing analyst à Vertech group, une entreprise française originaire de Nice et qui vient d'ouvrir un bureau à Paris. Je m'occupe des projets de recherche autour des projets européens de clean tech ou sustainability. J'ai trouvé ce job par le biais d'HEC. Un ancien élève de mon Master qui travaille également chez Vertech m'a transmis l'offre d'emploi.

#### **Quels sont les points positifs et négatifs de votre séjour d'études en France ?**

Pour moi, le point positif qui me vient en premier c'était le côté international de ma formation. Tout le monde partage son expérience avec les autres, et on a vraiment des choses à apprendre, c'est plus intéressant que des cours magistraux que j'ai pu avoir avant. Autre point positif, on a aussi pu travailler avec des entreprises françaises au cours de notre master et je trouve que c'est un avantage.

Je n'arrive pas encore à trouver des points négatifs, peut-être que mon arrivée ici est trop récente pour vraiment en percevoir. Il y a peut-être certains cours qui étaient un peu répétitifs par rapport à ma formation précédente.



### **Baptiste Buidin**

étudiant de l'Université Libre de Bruxelles (ULB), en mobilité Erasmus à l'Université Paris II Panthéon-Assas, en Master Communication.

#### **Comment s'est passé votre séjour d'études ?**

Débarquer dans une nouvelle ville, même aussi proche de Bruxelles qu'est Paris, est toujours déstabilisant au début. D'autant que s'installer à Paris n'est pas une partie de plaisir, l'accès au logement y est très compliqué. Cependant, passé ces difficultés, ce fut une expérience incroyable. J'ai beaucoup apprécié l'ambiance de débat qu'il y avait à l'université. Pour moi qui adore l'art et la culture, l'accès à des institutions culturelles exceptionnelles comme le sont par exemple le Louvre, le Centre Pompidou ou la Comédie française fut un réel plaisir, que je n'ai pas boudé ! Il faut en effet savoir que beaucoup d'institutions culturelles publiques françaises sont

gratuites pour les Européens de moins de 26 ans (que ce soit à Paris ou ailleurs) ce qui est très appréciable.

#### **Quels sont les points positifs et négatifs de cette expérience ?**

J'ai apprécié les voyages autour de Paris, à Amiens, à Pierrefonds, à Versailles. J'ai apprécié les gens que j'ai pu rencontrer là-bas. Les points négatifs sont plutôt d'ordre administratif: nous ne sommes pas vraiment aidés alors que Paris n'est pas une ville facile. Ma chance fut que je sois francophone et que j'ai pu me débrouiller ainsi.

#### **Quel conseil donneriez-vous aux étudiants belges désireux de venir étudier en France ?**

Je leur dirais qu'ils ont déjà, pour les francophones, l'avantage de parler la même langue. Cependant, même si la Belgique et la France sont voisines, tout ne fonctionne pas de la même façon et les débuts seront forcément difficiles. Cependant, les avantages sont nombreux car l'enseignement y est excellent, il est possible d'y suivre des cours qui ne sont pas disponibles en Belgique. Culturellement, ils ne s'ennuieront pas, et la vie nocturne parisienne vaut la peine d'être vécue !

## 2. La francophonie et le réseau de coopération culturelle

### Le Service de Coopération et d'Action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France en Belgique

Le Service de Coopération et d'Action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France en Belgique met en œuvre des actions qui contribuent à la coopération avec les institutions culturelles et scientifiques belges et à la promotion de la langue et de la culture française en Belgique : manifestations artistiques, patrimoine, audiovisuel, recherche universitaire, débat d'idées, promotion du français dans le cadre du multilinguisme européen, politique du livre et des nouveaux médias.

L'action du SCAC s'articule autour de trois axes :

- **La coopération culturelle** vise à faire connaître la culture et la création contemporaine française (en particulier dans les secteurs des arts visuels et des arts de la scène) et à construire des réseaux et des coopérations durables avec les partenaires culturels belges : institutions publiques et privées, nationales et locales, du domaine des arts, des industries culturelles de l'écrit, de l'audiovisuel ou du numérique ;
- **La coopération scientifique et universitaire** contribue à établir des coopérations entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche français

et belges et à promouvoir l'enseignement supérieur français ; le service culturel soutient ainsi les échanges scolaires et universitaires, la mobilité des chercheurs, des projets de recherche scientifique et organise des débats d'idées ;

- **Les actions de la coopération éducative et linguistique** mettent en œuvre, avec les autorités éducatives belges, des programmes communs pour l'apprentissage, la promotion et la formation du français, auprès des jeunes, des enseignants et des professionnels du secteur.

Le SCAC supervise par ailleurs les missions des écoles françaises en Belgique.



Retrouvez les informations relatives aux événements soutenus ou organisés par le SCAC, en vous inscrivant à la Lettre du réseau de coopération culturelle français en Belgique, sur le site : [www.francebelgiqueculture.com](http://www.francebelgiqueculture.com)

### Le réseau culturel et éducatif français en 2018





## Les Alliances Françaises en Belgique



La Belgique compte au total sept alliances françaises : une à Bruxelles-Capitale (Alliance Française Bruxelles Europe), trois dans la région flamande (Courtrai, Gand et Anvers) et trois dans la région wallonne (Liège, Mons, et Hannut).

Fondée en 1945, l'Alliance française Bruxelles-Europe est la deuxième plus grande

Alliance Française d'Europe. Diplomates, fonctionnaires européens et employés d'organisations internationales y viennent pour se former en français. Chaque année, plus de 3 000 expatriés y apprennent le français ou y passent une certification.

En 2016, *Alliance Europe multilingue* a remporté l'appel d'offres de la Commission européenne pour la formation linguistique en français des personnels des institutions, organes et agences de l'Union européenne à Bruxelles et à Luxembourg. Au sein de ce consortium, dont elle est chef de file, l'Alliance Française Bruxelles-Europe propose une formation en français à plus de 6 000 collaborateurs des institutions européennes.



Accueil Alliance Française à Bruxelles

## Les lycées français en Belgique

Deux lycées français de l'AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger) existent dans le pays, l'un situé dans la capitale, l'autre à Anvers.

### ■ Le lycée français Jean-Monnet de Bruxelles



Le lycée français Jean-Monnet de Bruxelles est un établissement en gestion directe de l'AEFE, qui accueille 2 760

élèves de la petite section de maternelle à la terminale. À la rentrée 2018, 75% des élèves sont de nationalité française (une soixantaine d'autres nationalités sont recensées).

Le lycée Jean-Monnet est aussi un lycée dont la pédagogie et les résultats académiques bénéficient d'une réputation d'excellence, comme en témoignent les résultats au Bac (98% d'admis dont 83% avec mention). La plupart des élèves étudient 3 langues étrangères dont l'anglais obligatoire pour tous. Des classes « section internationale » sont proposées en anglais (SI Britannique) et en allemand. Les poursuites d'études se font principalement dans les grandes universités et écoles en France, en Belgique et à l'étranger. Le lycée dispose d'un service d'orientation dédié qui accompagne les élèves et leurs familles dans le choix d'un parcours post-bac en France et à l'étranger.

### ■ Le lycée français international d'Anvers



Le Lycée Français International d'Anvers (LFIA) est un établissement

scolaire conventionné avec l'AEFE qui compte aujourd'hui 160 élèves, âgés de 2 à 18 ans.

Le LFIA a pour mission de scolariser les élèves français et les enfants des familles de tout horizon, séduites par la qualité de l'enseignement français. Le Lycée propose dès la moyenne section de maternelle (2<sup>e</sup> année) une scolarité bilingue français-anglais. Du cours préparatoire au CM2, les familles peuvent choisir entre une scolarité bilingue français-anglais ou français-néerlandais. Par ailleurs, des ateliers de néerlandais et une découverte de la culture flamande sont proposés aux élèves à tous les niveaux de la scolarité.



Le Lycée français Jean Monnet à Bruxelles

### 3. Campus France en Belgique

#### Le bureau d'information à Bruxelles



Alliance Française à Bruxelles



Compte tenu de l'intérêt croissant des étudiants belges et internationaux résidents en Belgique pour les études en France, un bureau d'information Campus France Belgique a ouvert en 2015 à Bruxelles. L'Alliance Française Bruxelles-Europe, partenaire privilégié de l'Ambassade,

héberge ce bureau dans ses locaux situés dans le quartier européen. Le conseiller Campus France y reçoit sur rendez-vous les candidats, les conseille et les oriente dans leur projet d'études en France.

**Contacts :** (+32) 2548 88 74  
bruxelles@campusfrance.org

**Alliance Française Bruxelles-Europe**  
46 avenue des arts, 1000 Bruxelles

**Facebook :**  
<https://www.facebook.com/campusfrancebelgique>

#### Le Salon annuel Campus France au Lycée français Jean Monnet

Depuis 2015, l'Ambassade de France en Belgique et le Lycée français Jean Monnet à Bruxelles organisent le Salon des études supérieures Campus France. Se tenant chaque année en janvier, ce salon rassemble une sélection d'une cinquantaine d'établissements supérieurs français (universités, grandes écoles, classes préparatoires, écoles supérieures) et couvre toutes les disciplines. Gratuit et ouvert à tous, cet événement attire près de 700 visiteurs (majoritairement des élèves des Lycées français en Belgique et des écoles européennes).

Pour sa quatrième édition en janvier 2019, des entreprises sont invitées à participer au salon, en partenariat avec la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) France-Belgique. Des employeurs et des alumni ont la possibilité d'échanger avec les jeunes sur les opportunités professionnelles et les compétences recherchées aujourd'hui.

La nouvelle approche de ce salon Campus France, désormais intitulé « Études et carrières » vise à renforcer son attractivité en réunissant les offres de formation et les opportunités d'emploi pour les jeunes diplômés. Cela permet notamment de faire venir davantage d'étudiants et de jeunes diplômés. [www.saloncampusfrance.be](http://www.saloncampusfrance.be)



Le Salon Campus France est organisé chaque année au Lycée Français Jean Monnet.





## Anne-Christine Genouville

Directeur CCI FRANCE BELGIQUE

## et Julia Claver,

Responsable du Service d'Appui aux Entreprises

**LA CCI France-Belgique est partenaire de l'Ambassade pour l'organisation du Salon Campus France « Études et Carrières » et pour France Alumni Belgique.**

### Que représente le volume d'affaires entre la France et la Belgique ?

Les échanges entre la France et la Belgique sont très denses et dynamiques. En 2017, le volume des échanges était estimé à 68,8 Mrds€<sup>17</sup>. Les exportations françaises se sont élevées à 32,1 Mrds€ avec plus de 46 000 entreprises exportatrices vers la Belgique, ce qui en fait le 5<sup>e</sup> client de la France. La Belgique, elle, est notre le 4<sup>e</sup> fournisseur, puisque nous avons importé en 2017 des marchandises pour plus de 36,5 Mrds€.

Dans le sens inverse, la France est le 3<sup>e</sup> fournisseur de la Belgique mais également son 2<sup>e</sup> client. La balance commerciale est déficitaire pour la France à hauteur de 4,3 Mrds€ et cela est notamment dû à l'achat des hydrocarbures qui transitent par la Belgique mais qui n'y sont pas produits. En effet, hors hydrocarbures, les échanges se soldent par un excédent de 2,2 Mrds€ du côté français.

On compte 1 800 filiales françaises implantées en Belgique, employant un total de 147 000 salariés et réalisant un chiffre d'affaires total de 83 Mrds€. Les principaux secteurs d'implantation sont les activités financières, le commerce, les transports, la communication ainsi que la chimie, la pharmaceutique ou l'automobile.

### Quelles raisons poussent les entreprises françaises à s'installer en Belgique ?

Au-delà de l'évidente proximité géographique et linguistique de ces deux pays, l'économie belge est dynamique, innovante, le pays est fortement industrialisé et jouit d'une situation géographique idéale, au cœur de l'Europe. Cette position centrale est d'autant plus un atout que les infrastructures de transports y ont été bien pensées, denses et efficaces.

### Quelles sont les spécificités du pays ?

La Belgique a su jouer de sa parfaite localisation pour développer, très tôt, le commerce extérieur et fait aujourd'hui partie des plus grandes puissances commerciales du monde. Le personnel y est multilingue et très bien formé et les secteurs d'activité sont nombreux et variés. De plus, la présence des institutions européennes à Bruxelles a un impact important sur la vie économique de la région. En revanche, nous devons intégrer la complexité politique de la Belgique, qui est État fédéral avec trois régions ayant chacune leur gouvernement, leur législation et dont le rôle ne doit pas être négligé.

### Selon vous, quelles difficultés pourraient rencontrer les entreprises s'installant en Belgique ?

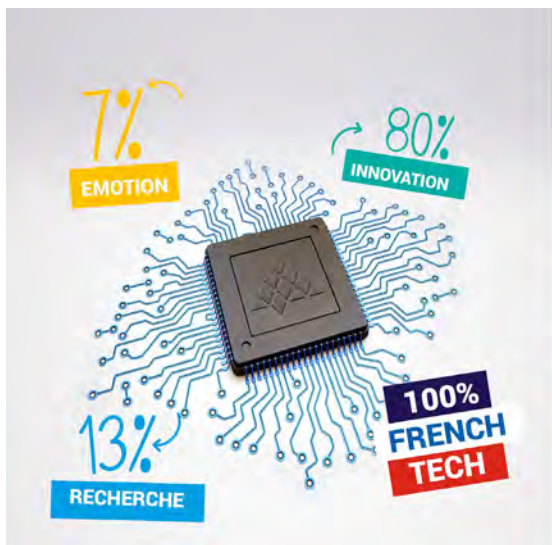
Avant de s'implanter en Belgique, il faut bien avoir à l'esprit que c'est un pays à part entière et non pas un simple prolongement de la France, comme l'imaginent parfois certains de nos compatriotes. La Belgique a une histoire et une culture qui lui sont propres et les Belges ont une manière différente de voir les choses, de faire des affaires ou de gérer des salariés. De par son dynamisme économique et sa démographie (région la plus peuplée du pays), la Flandre doit faire partie intégrante de la stratégie de développement des entreprises souhaitant s'implanter en Belgique. Enfin, la législation belge pour les entreprises est très éloignée de celle en vigueur en France, ce qui nécessite une grande préparation en amont et le recours aux conseils de spécialistes.

### Quels conseils donneriez-vous à une entreprise française qui souhaite s'installer dans le pays où y développer son activité ?

L'organisation des entreprises en Belgique et les lois étant très différentes de ce que nous connaissons en France, il ne faut pas hésiter à demander conseil auprès de spécialistes des affaires en Belgique. Si une entreprise souhaite y développer son activité, elle doit se faire accompagner et accepter l'idée de payer pour ces conseils. Lors de négociations d'affaires, il ne faut pas faire référence systématiquement à la France et chercher à imposer son point de vue. Enfin, il faut envisager très vite l'embauche d'un néerlandophone pour cibler toute la partie flamande du pays.

## France Alumni Belgique

En 2014, le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères a lancé France Alumni, un réseau social mondial destiné aux anciens étudiants ayant fait leurs études en France. En 2018, ce réseau compte près de 200 000 inscrits et est décliné dans 120 pays. L'ambassade de France anime le site Internet local, relaie des informations qui intéressent la communauté alumni et organise des événements qui mettent en relation alumni français et internationaux, les entreprises et institutions culturelles du pays avec lesquelles l'ambassade travaille.



**France Alumni Belgique** est inauguré en novembre 2018. Du fait de l'importante communauté française à Bruxelles et de son dynamisme, il y existe déjà de nombreuses associations d'anciens diplômés d'universités et de grandes écoles françaises. Les représentants d'une vingtaine d'associations ont accepté de s'engager dans un comité de pilotage afin de définir des objectifs communs et d'organiser des événements susceptibles de rassembler la communauté des alumni présents en Belgique.



# ÉLARGISSEZ VOTRE RÉSEAU



## ENTRETIEN



### Emmanuelle Sangouard

Co-fondatrice de Beez (cabinet de conseils aux entreprises) et coprésidente de l'Association des alumni de Sciences Po en Belgique

Je suis diplômée de Sciences Po Paris (promotion Économie et Finances 1992). J'ai poursuivi mes études à l'ESCP où j'ai fait partie de la première promotion du master de management de l'édition. J'ai ensuite travaillé deux ans et demi chez Hachette Livre. Puis, j'ai décidé de suivre mon mari, fonctionnaire à la commission européenne, à Bruxelles. En Belgique, je me suis reconvertie au marketing et j'ai travaillé pendant plus de vingt ans pour des grands groupes industriels spécialisés dans les biens de consommation courante. Je suis aujourd'hui consultante en marketing, spécialisée en design thinking et en innovation. La Belgique est un petit pays et est très ouvert à l'international. Bruxelles est l'une des villes les plus cosmopolites au monde. Les façons de travailler sont également très différentes de celles de la France, avec un rapport à la hiérarchie beaucoup plus détendu.

Le système éducatif français est particulièrement mystérieux et difficile à comprendre à l'étranger, même pour un pays frontalier et francophone comme

la Belgique. Sciences Po s'est révélé beaucoup plus connu dans le milieu professionnel belge et international.

Le réseau des anciens diplômés de Sciences Po en Belgique est le plus gros réseau d'anciens diplômés français en Belgique. Il réunit à la fois des anciens qui travaillent dans les institutions européennes et des professionnels du lobbying. Il compte également de nombreux membres qui travaillent dans des petites ou grandes entreprises ou bien dans des institutions financières. Il réunit toutes les générations, certains membres habitant la Belgique depuis plus de vingt ans et d'autres étant de passage à Bruxelles pour un stage. Le réseau organise régulièrement des activités autour de thèmes professionnels (thématiques européennes ou business) ainsi que des activités plus conviviales pendant lesquelles les anciens se retrouvent ou ont l'opportunité de rencontrer de nouveaux membres.

Je perçois **France Alumni Belgique** comme une nouvelle opportunité d'élargir mon réseau et de rencontrer des personnes issues du même système éducatif. La possibilité de contacter des personnes dans le reste du réseau France Alumni est une opportunité supplémentaire. Je conseille à des étudiants belges désireux de poursuivre leurs études en France de contacter l'Ambassade de France à Bruxelles et Campus France ainsi que de prendre contact avec les réseaux d'anciens diplômés présents en Belgique. L'idéal étant, bien sûr, de se déplacer lors des portes ouvertes des universités afin de rencontrer le corps enseignant et administratif et des étudiants.



# LA COOPÉRATION BILATÉRALE UNIVERSITAIRE ET SCIENTIFIQUE



Les coopérations entre les institutions flamandes, wallonnes et françaises foisonnent. Toutes les universités et les hautes écoles ont développé des accords de coopération avec des établissements français (accords Erasmus, doubles-diplômes,

co-tutelles de thèses, échanges de professeurs, de chercheurs et de personnels techniques et administratifs, etc.). Ces partenariats concernent l'ensemble du territoire français et l'aspect transfrontalier n'a qu'une influence très relative.

## 1. Le Partenariat Hubert Curien Tournesol

Le Partenariat Hubert Curien (PHC) Tournesol est un programme de mobilité des chercheurs cofinancé par la France et la Belgique. Il a pour objectif d'initier des coopérations en finançant des déplacements d'équipes belges et françaises et en incluant notamment de jeunes chercheurs. L'objectif des PHC est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre les laboratoires de recherche des deux communautés scientifiques, en favorisant les nouvelles coopérations. Les PHC s'adressent aux laboratoires de recherche, publics ou privés, rattachés à des établissements d'enseignement supérieur ou à des organismes de recherche.

En France, il est mis en œuvre par les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) avec le soutien logistique de Campus France. En Communauté française de Belgique, il est financé par Wallonie Bruxelles International (WBI) et

par le Fonds National de la Recherche Scientifique (FNRS) et en communauté flamande, par le Fonds Wetenschappelijk Onderzoek (FWO).

Il compte parmi les cinq premiers PHC lancés par la France en 1985/1986 (avec l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni). Depuis le début des années 2000, il a permis de soutenir une trentaine de projets par an (environ 20 projets par an avec la Communauté française de Belgique et 10 avec la Communauté flamande).



## 2. Les opérations menées par l'Ambassade

### Les « Années de la France » dans les universités belges

Depuis 2012, l'Ambassade de France en Belgique co-organise chaque année alternativement dans une université belge, l'« **année de la France** » qui consiste à développer un partenariat privilégié pendant toute une année universitaire, avec notamment une série d'événements afin de :

- renforcer des liens académiques existants entre l'université et ses partenaires en France et d'en susciter de nouveaux ;
- valoriser les chercheurs et la recherche française en invitant des personnalités françaises à participer à des conférences et des débats d'idées ;
- mieux faire connaître la France auprès de l'ensemble des personnes qui fréquentent l'université ;
- faire connaître les partenaires (Alliances françaises, Agence universitaire de la Francophonie, réseau franco-néerlandais, Campus France, Institut français, etc.) ;
- développer la mobilité des étudiants, des chercheurs et des enseignants depuis la France vers l'université et réciproquement.

Les manifestations organisées s'adressent à des publics variés, allant des étudiants, enseignants et chercheurs jusqu'au grand public. Elles prennent des formes diverses selon les universités partenaires : universitaires, scientifiques, artistiques, culturelles, économiques, sportives, et mêmes parfois gastronomiques.



Pour l'année académique 2018-2019, l'« **Année de la France** » a lieu à la **Vrije Universiteit Brussel (VUB)**. Plus d'une trentaine d'événements sont mis en place tout au long de l'année.

**Programme disponible sur :**  
<http://www.vub.ac.be/fransjaar>

## TÉMOIGNAGE



**Caroline Pauwels**

Rectrice de la VUB

### Quelles sont vos relations avec les établissements supérieurs français ?

*Il existe d'excellents contacts avec les universités françaises au niveau des groupes de recherche ou des programmes d'études spécifiques. Malheureusement, il existe souvent une crainte à créer des liens avec des institutions françaises. Cela est dû en partie à la détérioration de la maîtrise du français chez les jeunes générations de néerlandophones. Bien sûr, cela renvoie aussi à l'anglicisation dans le monde universitaire. On pense parfois à tort que le monde universitaire francophone est moins en phase avec la langue anglaise. L'année de la France est donc l'occasion pour nous de contribuer à éliminer les fausses idées.*

### Quels sont les principaux axes de la stratégie internationale de votre université ?

*L'internationalisation est l'une des principales priorités du plan stratégique de la VUB. La VUB s'efforce activement d'attirer les meilleurs étudiants internationaux ainsi que les chercheurs et enseignants. L'échange d'expériences, de cultures, d'idées et de valeurs enrichit à la fois nos étudiants et nos enseignants. La VUB a des programmes d'échange avec environ 250 universités du monde entier. Avec un plus petit nombre d'entre eux, elle maintient des liens préférentiels. L'objectif est de mettre en place et de développer des programmes durables et d'exprimer un engagement partagé à long terme.*

### Pourquoi vouloir créer une université européenne en association avec l'Université Paris Seine ?

*Alors que le projet européen est sous tension et que les pays tendent parfois à se replier sur eux-mêmes, il est en tout cas important de renforcer les liens académiques transfrontaliers. L'idée de créer un réseau universitaire européen proche, avec Paris Seine et l'Université de Warwick (au Royaume-Uni) comme partenaires privilégiés, devrait être un premier pas vers notre objectif commun : former ensemble une véritable université européenne, avec des étudiants qui consacrent automatiquement une partie de leur éducation dans les institutions partenaires, avec des partenaires communs à long terme et où des projets de recherche sont mis en place.*

### Quelle est la mobilité internationale (entrante et sortante) des étudiants de la VUB ? Quelles actions avez-vous mis en place pour encourager ces mobilités ?

*20% de nos étudiants ont un profil international. L'année dernière, nous avons un total de 128 nationalités sur nos campus. Dans le cadre des échanges Erasmus, nous avons accueilli cette année quelques 250 étudiants de 37 pays et envoyé 275 étudiants dans 31 pays. La France est, après l'Espagne et l'Allemagne, la troisième destination la plus populaire. Dans la mesure du possible, la VUB assure l'hébergement des étudiants étrangers. Nous proposons des cours de langue intensifs de courte durée pour ceux qui veulent rafraîchir leur connaissance de l'anglais ou du néerlandais et nous proposons des cours de langue à différents niveaux tout au long de l'année. Notre objectif est d'offrir à chaque étudiant ou enseignant une expérience à l'étranger, tout en proposant des initiatives comme internationalisation@home pour ceux qui restent chez eux.*

## Les rencontres franco-belges des écoles supérieures d'arts et de design

Les premières Rencontres institutionnelles consacrées à la coopération entre écoles d'art françaises et belges (francophones et néerlandophones) ont été organisées en novembre 2017 à Bruxelles par l'Ambassade de France en Belgique, en partenariat avec **Campus France** et l'**ANdÉA** (Association nationale des écoles d'arts françaises). Cet événement a réuni **26 écoles françaises, 17 écoles belges, et plus d'une centaine de participants** francophones et néerlandophones (directeurs d'écoles, professeurs, artistes).

Ce projet de rencontre entre écoles supérieures d'arts est né de la réflexion menée en commun par les ministères français et belges de la culture. Un groupe de travail, initié en 2016, a permis d'identifier des pistes de collaboration visant à favoriser les échanges artistiques entre la France et la Belgique dans le domaine des arts visuels et du spectacle vivant. Les écoles d'art sont considérées

comme un moteur de la coopération artistique franco-belge, du fait de leur proximité « naturelle » et de la place que prend aujourd'hui Bruxelles comme scène mondiale pour l'art et la création contemporains.

Fort du succès de ces rencontres franco-belges des écoles supérieures d'art, l'Ambassade de France et l'ANdÉA accueilleront les prochaines rencontres en 2019 en France, à l'École supérieure des Beaux-arts de Nîmes (ESBAN).



## Le projet Tandem avec la haute école KdG

Depuis 2015, l'Ambassade de France en Belgique, la Haute école **Karel de Grote d'Anvers (KdG)** et plusieurs écoles universitaires de management du nord de la France (IAE - Instituts d'administration des Entreprises - d'Amiens, de Lille et de Valenciennes) coopèrent au sein du projet de coopération universitaire franco-flamand, appelé **Tandem**. Pendant un semestre d'étude, une cinquantaine d'étudiants français et flamands, répartis en équipes binationales, travaillent ensemble sur une étude de cas faisant intervenir une ou plusieurs entreprises. Le projet se déroule intégralement en français, y compris la communication entre les étudiants.

Ce projet a plusieurs objectifs :

- incarner une application concrète des échanges transfrontaliers ;
- permettre aux étudiants de travailler dans un contexte interculturel et international ;
- stimuler l'entreprenariat chez les étudiants ;
- stimuler les étudiants à travailler et/ou vivre dans un pays étranger ;
- promouvoir la « co-création » à travers une collaboration étroite entre les étudiants, les enseignants et les entreprises ;
- rapprocher les mondes universitaire et de l'entreprise.

## Le Choix Goncourt de la Belgique

En 2016, l'Ambassade de France en Belgique, l'Alliance française de Bruxelles-Europe, le Bureau Europe de l'Ouest de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) en collaboration avec Passa Porta, la maison internationale des littératures à Bruxelles, ont lancé la première édition du « Choix Goncourt de la Belgique ».

Il s'inspire des autres prix littéraires qui existent déjà à l'étranger à l'image du Choix Polonais, créé en 1998 à Cracovie, et de ceux qui lui ont succédé (au Liban, en Roumanie, en Serbie, en Suisse,...).

Il s'adresse à des étudiants de niveaux Master et Doctorat, et n'est pas limité aux étudiants en littérature francophone. Dans chaque université belge, des étudiants volontaires, encadrés par une personne référente, créent un groupe de lecture qui désigne deux délégués destinés à siéger au jury de délibération nationale.

Toutes les universités belges, francophones et néerlandophones participent à l'opération.



Conférence de lancement en 2016 du Prix Goncourt de la Belgique à Passa Porta en présence de Virginie Despentes



Choix Goncourt de la Belgique 2017. Soirée de délibération du Jury à la Résidence de France en présence de Claude-France Arnould, Ambassadeur, et Éric-Emmanuel Schmitt, membre de l'Académie Goncourt

Le Dossier Belgique est le 43<sup>e</sup> volume de la collection.

Ces publications ont pour but d'offrir un panorama local en matière d'enseignement supérieur, de décrire le dispositif français de promotion de l'enseignement supérieur dans le(s) pays et de montrer dans quel(s) contexte(s) concurrentiels ce(s) dispositif(s) se déploie(nt).

### DIRECTRICE DE LA PUBLICATION

**Béatrice Khaïat**, Directrice générale

### COMITÉ ÉDITORIAL

#### Campus France :

Emmanuel Becquart, Florent Bonaventure,  
Olivier Chiche-Portiche, Véronique Mathelin,  
Anne Plaine, Guillaume Tétard.

#### Ambassade de France en Belgique :

Nora Chatti, Bertrand Fort, Maël Le Bail.

#### Édition : Emmanuel Becquart,

emmanuel.becquart@campusfrance.org

**Photos et visuels** : droits réservés Campus France, Pixabay,  
Ambassade de France, KU Leuven, Vrije Universiteit Brussel  
Photo de couverture : 123 RF, Dolgachov

**Cartographie** : Philippe Rekacewicz

**Réalisation** : Agence Huitième Jour – Paris

**Impression et diffusion** : CIA GRAPHIC

#### Campus France :

Agence française pour la promotion de l'enseignement  
supérieur, l'accueil et la mobilité internationale  
28, rue de la Grange aux Belles – 75010 Paris  
www.campusfrance.org

Les Dossiers Campus France sont imprimés sur papier  
PEFC-FSC issu de forêts gérées durablement.

**Novembre 2018**

**ISSN 2117-8496**

# LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE

## EN BELGIQUE

### EN CHIFFRES

#### CHIFFRES MONDE (Unesco, 2015)

# 13 961

étudiants belges  
en mobilité diplômante  
dans le monde

**+20%**  
depuis 2010

# 61 102

étudiants internationaux  
en mobilité diplômante  
en Belgique

**+61%**  
depuis 2011

# 508 270

étudiants  
en Belgique

## TOP 5 DES PAYS D'ACCUEIL EN MOBILITÉ

1. ROYAUME-UNI
2. PAYS-BAS
3. FRANCE
4. ALLEMAGNE
5. ÉTATS-UNIS

## TOP 5 DES PAYS D'ORIGINE EN MOBILITÉ

1. FRANCE
2. PAYS-BAS
3. LUXEMBOURG
4. CAMEROUN
5. ITALIE

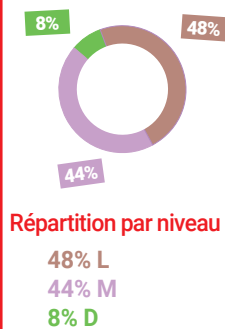
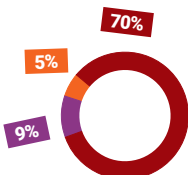
#### CHIFFRES FRANCE (MESRI, 2016/2017)

# 4 575

étudiants belges en France

♀  
**54%**

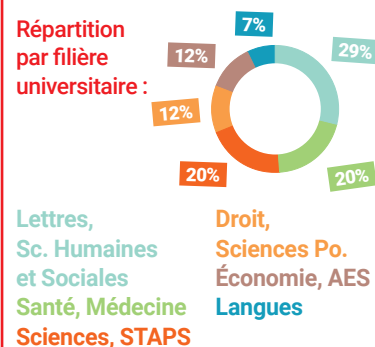
dont **70%** à l'université,  
**9%** en écoles de commerce,  
et **5%** en écoles d'ingénieurs



Répartition par niveau :

48% L  
44% M  
8% D

Répartition  
par filière  
universitaire :



#### CHIFFRES ERASMUS (Commission européenne, 2015/2016)

## 9<sup>e</sup> pays d'accueil

des étudiants ERASMUS :  
**11 010** étudiants accueillis  
dont **1 920** français



## 9<sup>e</sup> pays d'origine

des étudiants ERASMUS :  
**8 955** étudiants belges en mobilité  
ERASMUS dont **1 335** en France



Placé sous la tutelle des ministères de l'Europe et des Affaires étrangères et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Campus France a pour principales missions la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger, l'accueil

des étudiants et chercheurs étrangers en France et la gestion des boursiers des gouvernements français et étrangers.

L'ensemble des publications est disponible sur le site de Campus France dans l'espace documentaire.

